



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 9 novembre 2021, à 19 h 30, à la Mairie, au 1111, rue du Parc et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine	Maire
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, maire.

Est aussi présent : Monsieur Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Ordre du jour

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
 - 2.1. Constatation de l'avis de convocation
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1. Séance du 5 octobre 2021
 - 4.2. Séance du 5 novembre 2021
5. **Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement**
 - 5.1. Certificat de disponibilité de crédit
 - 5.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
6. **Administration générale**
 - 6.1. Législation
 - 6.1.1. Réfection du bâtiment au 859 rue Principale - Mise en place d'un comité Hadhoc - Nomination
 - 6.1.2. Société Historique Pierre-de-Saurel - Gestion et traitement des archives - Abrogation de la résolution no 2021-08-166 et modification du mandat
 - 6.1.3. Assemblée ordinaire de novembre 2021 - Avis de changement de date pour le 16 novembre
 - 6.1.4. Élections générales 2021 - Liste des donateurs et rapport de dépenses - Dépôt
 - 6.2. Gestion financière
 - 6.3. Gestion du personnel
 - 6.3.1. M. Donald Lafrenière, journalier au travaux publics et parcs - Ajustement salarial
 - 6.3.2. Pompier M. Maxime Godin-Boulianne - Fin de probation
 - 6.3.3. Formation pour le SSI de St-Roch-de-Richelieu pour 2022 selon le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
 - 6.3.4. Préposé(s) à l'accueil et à la surveillance du gymnase - Ajustement salarial
7. **Loisirs, culture et famille**



- 7.1. Mur d'escalade au gymnase de l'École St-Roch - Autorisation de déposer demande au Fonds de Développement du Territoire de la MRC Pierre-De Saurel

8. Aménagement, urbanisme et développements

- 8.1. Projet de règlement 220-52-2021 - visant à modifier le règlement de zonage numéro 220 concernant les usages de la zone Cb-1 - Adoption du second projet de règlement - **RETIRÉ**
- 8.2. Projet de règlement 220-54-2021 - visant à modifier le règlement de zonage numéro 220 concernant les normes d'implantation des lots de coin - Adoption du second projet de règlement

9. Transport

- 9.1. Déneigement - Stationnements, accès et déglçage - 2021-2022 - Octroi de contrat
- 9.2. Déneigement divers (taux horaire) - 2021-2022 - Octroi de contrat
- 9.3. Travaux de réfection du chemin de la Côte Saint-Jean - Avis de changement - Autorisation
- 9.4. Travaux de réfection de la rue Saint-Nazaire - Autorisation de paiement **RETIRÉ**

10. Hygiène du milieu

- 10.1. USD Loubac - Entérinement de paiement
- 10.2. Les compteurs Lecomte - Entérinement de la dépense
- 10.3. Vidange de la station de pompage Saint-Pierre - Entérinement de paiement

11. Sécurité publique

- 11.1. Achats de boyaux incendie - Autorisation
- 11.2. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Procédure de vérification périodique - Adoption
- 11.3. Cylindres respiratoires - Autorisation d'achat

12. Demandes diverses

13. Affaires nouvelles

14. Correspondance

15. Période de questions

16. Levée de la séance

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément aux dispositions du Code municipal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- De modifier l'ordre du jour en retirant les points 8.1 et 9.4.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-11-233

4.1. SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-234

4.2. SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Larivière et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

5.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2021 sont projetées.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier
adjoint

2021-11-235

5.2. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT



CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2021 totalisant la somme de 122 938,12 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2021 et d'autoriser le paiement pour une somme de 80 722,05 \$;
- Les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. LÉGISLATION

2021-11-236

6.1.1. RÉFECTION DU BÂTIMENT AU 859 RUE PRINCIPALE - MISE EN PLACE D'UN COMITÉ HADHOC - NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la réfection du bâtiment au 859 rue Principale demande plusieurs rencontres techniques ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres sont à prévoir durant les prochains mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- De mettre en place un comité Hadhoc ;
- De nommer les personnes suivante : Monsieur le maire Alain Chapdelaine, Monsieur le conseiller Martin Évangéliste, Monsieur le directeur général Reynald Castonguay, Monsieur le directeur général adjoint Jean-Virgile Tassé-Themens, Monsieur le directeur du service de sécurité incendie Michel Clément, Monsieur le directeur général adjoint du service de sécurité incendie Luc Beauregard et Monsieur le capitaine Pierre-Olivier Lebrun.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-237

6.1.2. SOCIÉTÉ HISTORIQUE PIERRE-DE-SAUREL - GESTION ET TRAITEMENT DES ARCHIVES - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO 2021-08-166 ET MODIFICATION DU MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les archives de la municipalité doivent être traité selon un calendrier de conservation, et ce, en vertu des délais et des règles officielles ;

CONSIDÉRANT le volume important de dossiers à traiter ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- D'abroger la résolution 2021-08-166 ;
- De mandater la Société historique de Pierre-De-Saurel pour réaliser l'inventaire, la cotation, et le déclassé des archives de la municipalité, conformément à leur offre de services révisée en date du 22 octobre 2021, pour un montant estimé de 30 000 \$ plus les taxes applicables ;
- D'autoriser le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de service avec la Société historique de Pierre-De-Saurel ;
- D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-13000-417.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-238

6.1.3. ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE NOVEMBRE 2021 - AVIS DE CHANGEMENT DE DATE POUR LE 16 NOVEMBRE

CONSIDÉRANT les articles 148 et 148.01 du Code Municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- De modifier la date de la prochaine séance ordinaire au 16 novembre 2021 au lieu du 23 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

6.1.4. ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2021 - LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES - DÉPÔT

Conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM), le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Jean-Virgile Tassé-Themens, procède au dépôt des déclarations des candidats (formulaire DGE-1038) et des listes des donateurs et des rapports de dépenses (formulaire DGE-1038) pour les candidats à l'élection 2021 suivants :

- Alain Chapdelaine
- Martin Évangéliste
- Martin Larivière
- René Courtemanche
- Denis Dugas
- Guy Nadon

L'original du formulaire produit par les candidats sera transmis au DGEQ par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint conformément à la Loi.

6.2. GESTION FINANCIÈRE

6.3. GESTION DU PERSONNEL

2021-11-239

6.3.1. M. DONALD LAFRENIÈRE, JOURNALIER AU TRAVAUX PUBLICS ET PARCS - AJUSTEMENT SALARIAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue périodiquement une évaluation salariale des postes occasionnels ;



CONSIDÉRANT la demande exprimée par l'employé 32-0020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'ajuster le salaire de l'employé 32-0020 à un taux horaire de 21.01 \$.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-240

6.3.2. POMPIER M. MAXIME GODIN-BOULIANNE - FIN DE PROBATION

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-245 ;

CONSIDÉRANT le rapport administratif et les recommandations de M. Michel Clément, directeur du service de sécurité incendie à l'effet que l'employé 22-0103 satisfaits aux exigences du poste de pompier dudit service ;

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de l'employé 22-0103 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Larivière, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- De confirmer l'employé 220103 au poste de pompier du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-241

6.3.3. FORMATION POUR LE SSI DE ST-ROCH-DE-RICHELIEU POUR 2022 SELON LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pierre-De Saurel en conformité avec l'article 6 du Programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

Adoptée à l'unanimité



2021-11-242

6.3.4. PRÉPOSÉ(S) À L'ACCUEIL ET À LA SURVEILLANCE DU GYMNASSE - AJUSTEMENT SALARIAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue périodiquement une évaluation salariale des postes occasionnels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'ajuster le salaire de préposé(e) à l'accueil et à la surveillance du gymnase à un taux horaire de 17,70 \$.

Adoptée à l'unanimité

7. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

2021-11-243

7.1. MUR D'ESCALADE AU GYMNASSE DE L'ÉCOLE ST-ROCH - AUTORISATION DE DÉPOSER DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du fonds de développement des territoires (FDT), volet ruralité enveloppe municipale ;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettrait l'installation d'un mur d'escalade au gymnase de l'École St-Roch en partenariat avec d'autres fournisseurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Larivière, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu assume 5 000 \$ des coûts du projet relatif à l'aménagement du mur d'escalade ;
- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire utiliser 20 000 \$ de l'enveloppe du fonds de développement des territoires réservée à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, volet ruralité enveloppe municipale ;
- D'autoriser la direction générale à déposer cette demande d'aide financière au FDT.

Adoptée à l'unanimité

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS

8.1. PROJET DE RÈGLEMENT 220-52-2021 - VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 220 CONCERNANT LES USAGES DE LA ZONE CB-1 - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

RETIRÉ

2021-11-244

8.2. PROJET DE RÈGLEMENT 220-54-2021 - VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 220 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION DES LOTS DE COIN - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no. 220 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend apporter certaines modifications concernant les normes d'implantations des lots de coin à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 octobre 2021, que le projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins deux jours avant la présente séance, que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui a été publiée via un avis public dans le journal Les 2 Rives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'adopter le second projet d'amendement numéro 220-54-2021 modifiant le règlement de zonage no. 220 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le tableau 2 intitulé « Normes d'implantation » inclus à l'article 7.3 intitulé « Normes d'implantation pour les zones résidentielles » est modifié par l'ajout des normes d'implantation suivantes pour toutes les zones à l'exception des zones Ra3 et Ra5, Rap, Rbp et RI. Les lignes suivantes sont ajoutées à la suite de la première ligne du tableau original :

ZONES	Ra, Rm,	Rc
HABITATION ISOLÉE - Marge de recul avant min. (m) rue ayant une emprise de 13 m	8,0	8,0
HABITATION ISOLÉE : Marge de recul avant min. (m) pour un lot de coin (façade secondaire)	4,0	4,0
HABITATION JUMELÉE - Marge de recul avant min. (m) rue ayant une emprise de 13 m		8,0
HABITATION JUMELÉE - Marge de recul avant min. (m) pour un lot de coin (façade secondaire)		3,0

Article 2: Le tableau 3 intitulé « Normes d'implantation » inclus à l'article 7.4 intitulé « Normes d'implantation pour les zones commerciales » est modifié par l'ajout des normes d'implantation suivantes pour toutes les zones à l'exception des zones Cap. Les lignes suivantes sont ajoutées à la suite de la première ligne du tableau original :

	Ca, Cb
HABITATION ISOLÉE - Marge de recul avant min. (m) rue ayant une emprise de 13 m	8
HABITATION ISOLÉE : Marge de recul avant min. (m) pour un lot de coin (façade secondaire)	4
HABITATION JUMELÉE - Marge de recul avant min. (m) rue ayant une emprise de 13 m	8
HABITATION JUMELÉE - Marge de recul avant min. (m) pour un lot de coin (façade secondaire)	3



Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Saint-Roch-de-Richelieu, le 9 novembre 2021.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général adjoint

Alain Chapdelaine
Maire

Adoptée à l'unanimité

9. TRANSPORT

2021-11-245

9.1. DÉNEIGEMENT - STATIONNEMENTS, ACCÈS ET DÉGLAÇAGE - 2021-2022 - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-08-175 autorisant le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des stationnements et accès municipaux pour une période d'un (1) an ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de cinq (5) entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- D'octroyer à Bissonnette Excavation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le déneigement des stationnements et accès municipaux incluant le déglçage, dont la soumission est au montant de 9 083 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an (2021-2022) ;
- De reconnaître que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ce projet tiennent lieu de contrat entre les parties ;
- Que cette dépense soit financée à même les postes budgétaires 02-130-00-522.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-246

9.2. DÉNEIGEMENT DIVERS (TAUX HORAIRE) - 2021-2022 - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de cinq (5) entreprises pour divers travaux de déneigement, au besoin, et selon un taux horaire ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- De retenir les services de Bissonnette Excavation, au besoin, pour divers travaux de déneigement, selon un taux horaire de 50,00 \$ plus les taxes,



pour la période du 10 novembre 2021 au 30 avril 2022, conformément à la soumission du 28 octobre 2021 ;

- De reconnaître que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ce projet tiennent lieu de contrat entre les parties ;
- Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-220-00-443.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-247

9.3. TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-JEAN - AVIS DE CHANGEMENT - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif no 7 relativement aux travaux de réfection du chemin de la Côte Saint-Jean sur une longueur d'environ 3,1 km effectués par l'entrepreneur Danis Construction inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 7 de Shellex, firme d'ingénierie, pour des travaux réalisés le 5 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'autoriser le paiement de 8 484.70 \$, incluant toutes les taxes applicables et une retenue contractuelle de 10 % et la libération de 5 % pour la réception provisoire ayant eu lieu le 14 décembre 2020 à Danis Construction inc. représentant les travaux de réfection du chemin de la Côte Saint-Jean ;
- La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'Entrepreneur du certificat de paiement signé, d'une facture originale correspondant à ces travaux et des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats ;
- Que la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 23-04000-000 et financée à partir des subventions du MTQ (PIIRL-RIRL) et le fonds de carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

9.4. TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-NAZAIRE - AUTORISATION DE PAIEMENT

RETIRÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2021-11-248

10.1. USD LOUBAC - ENTÉRINEMENT DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT l'achat de bacs de recyclages et bacs pour les déchets ultimes afin de les revendre aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'entériner la dépense de 8 174,33 \$ taxes incluses auprès du fournisseur USD Loubac.

Adoptée à l'unanimité



2021-11-249

10.2. LES COMPTEURS LECOMTE - ENTÉRINEMENT DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité pour l'achat de compteurs d'eau afin de les revendre aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Martin Larivière et résolu :

- D'entériner la dépense de 4 926,45 \$ taxes incluses auprès du fournisseur Les compteurs Lecompte.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-250

10.3. VIDANGE DE LA STATION DE POMPAGE SAINT-PIERRE - ENTÉRINEMENT DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les besoins d'entretien de la station de pompage Saint-Pierre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'entériner la dépense de 4 212,40 \$ incluant les taxes auprès du fournisseur Environnement KMJ inc.

Adoptée à l'unanimité

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-11-251

11.1. ACHATS DE BOYAUX INCENDIE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport administratif concernant l'état des boyaux du Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT le besoin continue de renouveler l'équipement afin de répondre aux nouvelles normes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- D'autoriser l'achat de boyaux incendie pour une somme de 4 938 \$ excluant les taxes auprès du fournisseur L'arsenal ;
- D'imputer la dépense au poste budgétaire 220-644.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-252

11.2. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - PROCÉDURE DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE - ADOPTION

CONSIDÉRANT la résolution 2021-10-297 de la MRC Pierre-De Saurel concernant l'adoption de la procédure de vérification périodique dans le cadre de la mise en oeuvre du SCRSI 2022-2026 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-10-296 de la MRC Pierre-De Saurel concernant l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022-2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu adopte la procédure de vérification périodique dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2022-2026.



2021-11-253

Adoptée à l'unanimité

11.3. CYLINDRES RESPIRATOIRES - AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie des cylindres respiratoires est d'une durée de vie de 15 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité des incendies effectue une vérification périodique des équipements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'autoriser l'achat pour 7 949,75 \$ excluant les taxes auprès du fournisseur CFS Protection Incendie inc. ;
- D'imputer la dépense au poste budgétaire 220-664.

Adoptée à l'unanimité

12. DEMANDES DIVERSES

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. CORRESPONDANCE

- Centre animalier Pierre-De Saurel : statistiques du contrôle animalier pour les mois de juillet, août et septembre 2021 ;
- CPTAQ - Plan stratégique 2021-2025 ;
- Champag c. Saint-Roch-de-Richelieu - Notification d'un nouveau protocole modifié en date du 8 octobre 2021 ;
- Centre Animalier Pierre-De Saurel - La liste des recensements et information relative au déménagement situé au 1689 route Marie-Victorin à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- Paiement de compensations tenant lieu de taxes par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- MRC Pierre-De Saurel - Résumé de la séance du Conseil du 13 octobre 2021 ;
- Transport interrégional - Tableau de répartition pour chacune des 12 municipalités ;
- Société d'Habitation du Québec. - Budget 2021 révisé – Approuvé ;
- Camp de jour, été 2021 - Rapport final ;
- La MRC de Pierre-De Saurel est finaliste au Gala des prix Guy-Chartrand dans la catégorie Développement et amélioration des services de transport collectif grâce à son Plan de transport régional ;
- Les membres de La Fabrique de St-Roch tiennent à remercier sincèrement la municipalité pour la confiance en regard à la concession du bar des boissons alcoolisées lors de la Fête d'été le 21 août dernier ;
- Centre Animalier Pierre-De Saurel - Déménagement, transfert des animaux vers d'autres refuges.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-11-254



Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- De lever l'assemblée à 20 h 06.

Adoptée à l'unanimité

Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine, maire